

Règlement du concours photo *Le village de Saint-Palais*

Article 1 :

La bibliothèque de Saint-Palais organise un concours photo gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs, de Saint-Palais ou d'ailleurs, à l'exclusion des organisateurs.

Article 2 :

Le thème de ce concours est : « Notre village, patrimoine, habitants, habitat, faune et flore... Les photos devront être prises à Saint-Palais et porter un indice l'indiquant, dans le respect de la loi et de la vie privée. Chaque participant pourra déposer 3 photos.

Article 3 :

Les photos seront envoyées à la bibliothèque de Saint-Palais, avant le 15 octobre 2022, à l'adresse suivante : photossaintpalais@gmail.com, en format JPEG et en précisant les nom, prénom, adresse et téléphone de l'auteur, ainsi qu'une autorisation parentale (formulation libre) pour les mineurs.

Article 4 :

Les photos peuvent être prises avec tout appareil numérique, téléphone, tablette, etc., avec une résolution de 300 dpi ou 12MO. Elles seront toutes visionnées au Centre Communal le 22 octobre.

Article 5 : Le jury se réunira entre le 15 et le 21 octobre et attribuera un 1^{er} prix, un prix spécial « village » et un coup de coeur. Les photos gagnantes seront tirées et agrandies.

Article 6 :

Les prix seront remis le samedi 22 octobre. Les photos seront exposées à la bibliothèque et à la mairie. Les participants autorisent la mairie et la bibliothèque à conserver leurs clichés un certain temps. Aucune contestation ne sera admise.